



Procès-Verbal

Séance du 4 Juillet 2023

L' an 2023 et le 4 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame FLORES Christiane, le Maire.

Présents : Mme FLORES Christiane, le Maire,
Mmes : BEAUDOIN Marie-Laure, DAMION Aleida, GAUBERT Caroline,
MM : BERTON Jean-Luc, GAMARD Eric, NIKITINE Joël, SELVON Christian

Absents et excusés ayant donné un pouvoir : AVRIL Fabien à DAMION Aleida, BOURGEOIS Fabien à SELVON Christian, OZANNE Marc à FLORES Christiane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 27/06/2023

Date d'affichage : 27/06/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Prefecture de MONTARGIS
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : GAUBERT Caroline

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Acquisition de bien situé à "Le Hateau"
- Acquisition de bien situé route de Choiseau
- Déclaration d'intention d'aliéner un bien
- Avenant à la délibération 2022-31
- Décisions modificatives

Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. Les élus présents, sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications avant l'adoption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023.

- **Acquisition de bien situé à "Le Hateau"**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la société SNCF Réseau, mandatée par l'Agence NPM Centre, envisage de céder à la commune le bien Lieu-dit Le Hateau d'une superficie de 752 m², parcelles cadastrées AH n°80 et AH n°82.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal n'approuve pas l'acquisition de ce bien.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- **Acquisition de bien situé route de Choiseau**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une vente de bien, une délibération en date du 27/01/2003 avait été prise par les membres de la SARL Lotir Centre indiquant que la parcelle cadastrée n°155 était destinée à être rétrocédée gratuitement à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal n'approuve pas l'acquisition de ce bien.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- **Déclaration d'intention d'aliéner un bien**

Mme Le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de biens. Il l'invite à se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 6 avril 2023 présentée par le Tribunal Judiciaire de Montargis concernant le bien cadastré AO n°16 d'une superficie totale de 338 m² situé route de Choiseau à Coudroy.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- **Avenant à la délibération 2022-31**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de rajouter et de mentionner à l'article 4 de la délibération n°2022-31 : "la régie encaisse le produit suivant : fête du 14 juillet au compte 70878."

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- **Décisions modificatives**

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de faire une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'effectuer un virement :

- de 960,00 € du compte 615231,

- de 500,00 € du compte 65134 ,

en faveur du compte 274 (prêt) d'un montant de 1460,00 €.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Mme le Maire informe :

Le curage des fossés a été fait à la Boulaye et la Merdonnière.

L'enrobé route de Noyers, plus exactement au carrefour de la Boulaye et de la Raffardière, et jusqu'au Terre aura lieu du 25 au 27 juillet 2023.

L'enrobé, impasse de la Merdonnière, sera peut-être également fait courant juillet 2023 (vu avec Fabien EDME).

Mme le Maire informe qu'il faut un référent au comité de pilotage pour le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). Il est désigné M. Christian SELVON et M. Eric GAMARD, avec l'agent technique.

La secrétaire va demander à la Communauté de Communes s'il peut être proposer un titulaire et un

suppléant

Mme le Maire informe le conseil que les élections européennes auront lieu le 09/06/2024.
La Préfecture a envoyé un mail pour la commission de contrôle. Mme BEAUDOIN suggère de prendre la place de titulaire de M. BERTON, et vice versa.
Proposition prise en compte. Une commission de contrôle sera prévu courant octobre 2023.

Suite à la demande de M. NIKITINE pour le déplacement de la colonne enterrée, Mme le Maire s'est renseignée auprès du SICTOM. Le coût serait de 21 000,00 € sans frais de voirie. La Mairie n'est pas en mesure de financer.

Après contrôle de la légalité et la transmission des données complémentaires à la Préfecture, la date d'application du PLUi sera le 09/07/2023. Tous les documents d'urbanisme seront instruits à la Communauté de Communes.

Le PLUi est consultable pour tous les administrés sur le géoportail de l'urbanisme.

Mme le Maire informe que Mme DALBY, gérante du bistrot de Coudroy, souhaite changer la disposition du bar. Mme DALBY fera la demande par courrier.

Commission travaux :

Rendez-vous avec M. FERRARI le 05/07/2023 pour présenter les plans de réfection de la mairie (accessibilité, isolation, toilettes, ...). Mme le Maire demande la présence des conseillers faisant partie de cette commission.

Mme le Maire demande les congés des conseillers municipaux :

- Mme DAMION : absente 3 semaines en juillet
- M. BERTON : pas disponible en juillet et absent en septembre
- M. SELVON : absent dernière semaine de juillet et première semaine d'août
- Mme GAUBERT : absente dernière semaine de juillet et première semaine d'août
- Mme BEAUDOIN : absente en août
- Mme FLORES : disponible en août et absente en septembre
- M. GAMARD : disponible en juillet et août
- M. NIKITINE : disponible en juillet et août

Pour information, le personnel sera absent :

- agent technique : absent du 24/07 au 15/08/2023
- secrétaire de mairie : 04 au 28/08/2023

La mairie sera fermée du 4 au 28/08/2023. Réouverture au public au 29/08/2023.

Questions diverses

Mme DAMION demande ce qu'il en est pour la commission fleurissement, entre autre pour les maisons fleuries.

Mme BEAUDOIN fait remarquer qu'il y a plein de sacs poubelle près de la borne à vêtements.

Réponse : Mme le Maire demandera à l'agent technique d'aller voir

M. NIKITINE relève un problème de stationnement sur les trottoirs dans le centre Bourg à proximité du bistrot, au niveau du stop, il n'y a pas de visibilité.

Réponse : Il faut revoir ce problème de stationnement.

Ce matin, appel d'un administré, qui se plaint de problèmes de chats errants.

Mme le Maire demande si des conseillers seront disponibles pour le 14/07/2023.

Séance levée à : 19 : 50

La secrétaire de séance
Caroline GAUBERT



En mairie, le 01/08/2023

Le Maire
Christiane FLORES



